DÉCLARATION LIMINAIRE
Formation spécialisée du CSA de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence du 20 novembre 2026

Monsieur le Président de la Formation spécialisée du CSA de la Cour d'appel d'Aix en Provence,

Nous voici réunis pour la dernière formation spécialisée de l'année afin de faire le bilan sur les actions engagées.Nous tenons à vous remercier ainsi que tous les membres de cette instance pour cette année riche d'échanges et les travaux menés.

Ces travaux engagés ont permis de rappeler une réalité que nous ne pouvons plus ignorer : la dégradation des conditions de travail de nos collègues.

Le sous-effectif chronique reste une préoccupation majeure. Les équipes doivent absorber une charge de travail toujours plus importante, pallier les absences, former les nouveaux arrivants et maintenir le service public malgré les difficultés. Cette situation a un coût humain. La fatigue s'installe, les tensions augmentent et le sentiment de ne jamais pouvoir faire correctement son travail progresse.

À cela s'ajoute une invisibilité persistante des fonctionnaires et des contractuels. Pourtant, sans eux, pas de greffe opérationnel, pas de procédures traitées, pas de décisions mises en œuvre dans des délais raisonnables. Nous ne pouvons pas continuer à parler de modernisation de la Justice sans reconnaître pleinement celles et ceux qui la font fonctionner chaque jour.

À ces difficultés s'ajoute le « choc numérique », avec notamment l'objectif du zéro papier. Si la modernisation est nécessaire, elle ne peut pas se faire au détriment des agents. Les dysfonctionnements des applicatifs métiers, les lenteurs et les interruptions compliquent déjà considérablement leur quotidien. Faute d'outils fiables et de moyens adaptés, ce choc numérique est en réalité un électrochoc pour les agents et pour une institution qui n'est pas prête à affronter une transformation aussi déconnectée de la réalité du terrain. Il ne suffit pas d'annoncer une ambition : il faut des applications fiables, des équipements adaptés, un accompagnement effectif et du temps pour permettre aux équipes de s'approprier les évolutions. La modernisation ne doit pas se traduire par une dégradation supplémentaire des conditions de travail.

Nous sommes également alertés par l'augmentation inquiétante du nombre de saisines syndicales en lien avec une souffrance au travail, qui interroge nos conditions de travail, à l'heure où les statistiques dictent, où la quantité prime sur la qualité des décisions rendues, à l'heure où, à moyen constant, la priorité est, au détriment de la justice civile, d'assurer la tenue des cours d'assises et cours criminelles qui se sont multipliées ces derniers mois au sein de notre cour, et à l'heure où certains de nos collègues travaillent dans des conditions matérielles très dégradés.

Nous souhaitons également alerter sur la perte de pouvoir d'achat et la hausse des prix des carburants, qui pèsent lourdement sur les agents contraints d'effectuer des déplacements quotidiens. Dans ce contexte, nous demandons que le télétravail soit davantage encouragé sur l'ensemble du ressort, lorsque les missions le permettent, avec des pratiques cohérentes et équitables entre les juridictions.

Si nous constatons et pointons sans cesse, à chaque déclaration liminaire, les mêmes problématiques et les mêmes carences de notre administration, c'est que nous avons encore l'espoir de pouvoir au niveau local, apporter des solutions concrètes aux agents qui font tenir la Justice au quotidien.

Enfin, les élections professionnelles de décembre 2026 approchent à grands pas. Nous souhaitons rappeler que ces élections constituent un moment déterminant pour la représentation et la défense de nos intérêts collectifs. Elles conditionnent notamment notre capacité à faire entendre la voix des personnels et à défendre leurs revendications au sein des instances de dialogue social, tant au niveau national que local.

L'UNSa-SJ et l'USM sommes pleinement déterminées à poursuivre son engagement et à défendre, avec la même détermination, les intérêts de tous nos collègues,

Les représentants UNSa SJ – USM au CSA-FS d'Aix-en-Provence